Concessions diverses aux Étrangers. Douanes.

En réponse à une lettre qui lui avait été adressée le 3 février 1898 par le ministre d'Angleterre, Sir Claude MACDONALD, le Tsoung-li Yamen répondait le 13 qu'un Anglais continuerait à être employé comme Inspecteur général des Douanes tant que le commerce anglais continuerait à dépasser celui des autres nations, « mais si, à une époque future, le commerce d'un autre pays aux différents ports chinois devenait plus grand que celui de la Grande-Bretagne, alors la Chine, naturellement, ne serait pas obligée d'employer nécessairement un Anglais comme Inspecteur général ».

Postes.

D'autre part, la France obtenait qu'un de ses nationaux serait placé à la tête des Postes lorsque ce service serait réorganisé.

Eaux fluviales.

A la suite des démarches collectives des représentants des puissances à Pe King, la mesure qui ouvrait les eaux intérieures de la Chine au commerce étranger entra en vigueur au mois de juillet 1898, et l'administration des douanes publia le règlement en 9 articles auquel seraient soumis les bateaux à vapeur se livrant à la navigation des rivières et canaux.

Yang Tseu.

La navigation du Yang Tseu était soumise à un régime spécial dont l'acte constitutif consistait dans un règlement consulaire anglais de 1861, revisé en 1863, approuvé, paraît-il, par les autres puissances. De nouveaux règlements douaniers entrèrent en vigueur le 1er avril 1898.

Ports ouverts.

Sans doute sous la pression de l'Angleterre, la Chine se décida spontanément, au mois de mars 1898, à ouvrir les trois ports suivants au commerce étranger : Yo Tcheou, (Hou Nan, près du lac Toung T'ing), San Tou Ngao, port de Fou Ning fou, Fou Kien, et Ts'in Wang Tao (Tche Li). En février 1899, Nan Ning au Kouang Si, fut déclaré également port ouvert, malgré l'opposition réitérée de la France qui, la même année, en décembre, obtenait une extension de sa concession à Chang Haï.

Le 6 septembre 1899, John HAY, Secrétaire d'État à Washington, envoyait aux ambassadeurs des États-Unis à Londres, Berlin et Saint-Pétersbourg, des instructions